

Cher blogueur, chère blogueuse,

Nous acceptons très volontiers vos contributions pour le Völkerrechtsblog (blog en droit international public) à l'adresse suivante: ajv.kontakt@gmail.com. Vos éventuelles notifications à faire paraître sous la catégorie "Service" sont les bienvenues à ajvnewsletterredaktion@gmail.com.

Le Völkerrechtsblog se veut un forum de discussions pour des spécialistes en droit international public et d'autres disciplines affiliées. Il devrait favoriser l'échange d'opinions sur tous les aspects du droit international public. Les indications suivantes aideront à la rédaction de contributions pour le blog :

D'un point de vue **formel**, les contributions ne devraient pas dépasser 1000 mots. Des textes plus courts sont bien sûr possibles. Pour une meilleure lisibilité, nous vous recommandons d'opter pour une structure claire avec **sous-titres** et phrases courtes.

Comme il s'agit d'un blog, veuillez s'il vous plaît user de liens pour vos références et éviter les notes de bas de page. Les longues citations devraient être mises en retrait. Vous pouvez volontiers aussi vous servir d'images, si leur utilisation ne viole pas les droits d'une tierce personne. Si vous le souhaitez, vous pouvez encore indiquer en fin de document des lectures supplémentaires concernant le sujet traité. Néanmoins, gardez en tête qu'un blog n'est pas un article scientifique avec notes de bas de pages extensives mais une forme indépendante de la discussion scientifique.

Il est recommandé d'utiliser un **titre** attirant. Pour des textes plus longs, nous vous conseillons de faire précéder le texte d'une introduction succincte afin de susciter l'intérêt du public. Par ailleurs, il serait pertinent d'indiquer quelques **mots clés**. Cela nous permettra de faire figurer les tags appropriés. Merci de bien vouloir indiquer également **votre position et votre institution** en fin de contribution.

Vous pouvez soumettre des textes en allemand, anglais ou français, en **format word** (.doc).

Concernant le **contenu** des textes, aucune limite n'est fixée à votre créativité et envie : nous acceptons très volontiers des contributions critiques présentant une thèse, commentant un jugement, une nouvelle intéressante ou évaluant un livre. Débats, des commentaires ou même des vidéos sont également les bienvenus. D'un point de vue **stylistique** les contributions d'un blog peuvent être plus décontractées, davantage originales et amusantes mais aussi plus ironiques qu'un article classique.

Comme évoqué dans la [contribution de départ](#), les objectifs premiers du Völkerrechtsblog sont l'échange et la discussion scientifique. Le signe distinctif du Völkerrechtsblog est son format : deux contributions se suivent, échangeant thèses et arguments. En conséquence, **une première contribution est suivie d'une réplique**. D'habitude, la rédaction recherche une personne disposée et capable de répliquer à votre contribution. Toutefois, si vous deviez connaître dans votre entourage quelqu'un qui pourrait et aimerait répondre à votre texte, nous serons ravis d'accueillir toute proposition de votre part. Vous trouverez [ici](#) (en anglais) suggéré un exemple formel de réplique.

Procédure : les contributions sont éditées et sont – pour ce qui a trait au contenu– soumises à un contrôle par les pairs anonymes (peer-review), assuré par un membre de notre conseil scientifique. Par conséquent, vous recevrez un feedback concernant le contenu de votre contribution qui peut déboucher sur une demande d'amélioration, voire, le cas échéant, à une révision de votre texte. La version finale sera ensuite mise en ligne.

A ne pas oublier : ce blog est votre place pour expérimenter, tester des arguments, débattre... et favoriser votre créativité. Donc : commencez à écrire !